



Plérin, le 05 juillet 2009.

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

POLICE MUNICIPALE  
PM 200908161

Le Maire de la Ville de PLÉRIN,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles  
L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213.2,

-VU le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et l'arrêt des  
véhicules sur la parcelle AB 356, rue du Trégor aux Rosaires.

**ARRETE**

Article 1 : Le stationnement et l'arrêt de tous les véhicules seront interdits, sur la parcelle AB 356,  
rue du Trégor aux Rosaires.

Article 2 : La signalisation du type réglementaire sera mise en place par les soins des services  
techniques municipaux.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PLÉRIN,  
Mademoiselle et Messieurs les Agents de la Police Municipale de la Ville de PLÉRIN,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire délégué

R. LAIR

